

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2021**

Convocation du 08 avril 2021

L'an deux mille vingt, le dix-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOQUET, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune, souffrant, étant excusé.

Etaient présents : Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Monsieur Maxime PRUVOST, Madame Isabelle CUVIER, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Cédric SINGLE, Mme Laure LABOULAIS.

Absents excusés : Monsieur Philippe DELAPORTE (pouvoir Monsieur Stéphane CHOQUET Monsieur David BERTRAND (pouvoir Monsieur Alain DEMARY). Monsieur Maxime PRUVOT (excusé-retenu au travail)

Date d'affichage : 26 avril 2021

Secrétaire de séance : M Alain DEMARY

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents. M Alain DEMARY est désigné secrétaire de séance.

## **1°) Compétence mobilité par la CCVimeu : délibération**

Monsieur Stéphane CHOQUET présente Monsieur Frédéric DEMAY en charge du dossier au service de mobilité au sein de la CCVimeu. Monsieur DEMAY explique au conseil les décisions qui vont être prises en matière de compétences mobilité par la CCVimeu. Il indique que trois hypothèses existent : ne rien prendre (la compétence de la mobilité sur le territoire de la CCVimeu reviendrait à la Région des Hauts de France), prendre la totalité de la compétence (dans ce cas, la CCVimeu aurait toute la compétence sur son territoire et récupérerait tout le transport scolaire sur l'ensemble du territoire mais le coût financier serait trop important) ou une solution intermédiaire avec la prise à minima de la compétence avec partage avec la Région. Cette solution a été retenue au Conseil communautaire du 25 février 2021. Maintenant les communs composants la CCV doivent se prononcer dans un délai de 3 mois avant le 25 mai 2021.

Après avoir remercié et libéré Monsieur DEMAY de son intervention, Monsieur Stéphane CHOQUET demande à l'assemblée de se prononcer. Après délibération, le conseil municipal

se prononce à l'unanimité pour ce transfert de compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes du Vimeu à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur la base d'une prise de compétence a minima afin de garder la possibilité de créer et de développer tous les services de mobilité souhaitée sur son territoire.

## **2°) Investissements 2021:**

- Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint indique que les investissements 2021 ont été examinés en commission :
- Projets d'effacement des réseaux sur la Place de la Mairie et des écoles seront poursuivis. (Place de la Mairie reste près de 17000 € à régler et pour l'enfouissement école place verte 88292 €)
- Installation d'un Eclairage public près de l'Abri bus à Lambercourt pour un montant de 1010 €
- Mise en LED de 6 points lumineux au terrain de football (environ 16000 €)
- Etude de la réfection des menuiseries et des toitures de l'école. (61012.56 € estimé, si on obtient une subvention).
- Remise en état du réseau d'eau potable rue du Creusot par le SIAEP du Vimeu permettant la construction de la parcelle B N°860 pour un montant estimé à 4000 €.
- Achat de 32 arbres afin de les planter rue Cahon Gouy et rue Saint Honoré pour un montant de 1219.90 €
- Achat de 12 tablettes et d'un TBI dans le cadre du plan de relance numérique dans les écoles pour un montant de 9096 €
- Achat d'un monument funéraire en granit Rose Diam pour réhabiliter l'ossuaire et le caveau communal pour un montant de 3900 €
- Achat de matériels de jeux pour les enfants de 2 à 12 ans pour le City Stade et le parc-terrain de pétanque, Place de la Mairie pour un montant de 4450.39 € (toboggans, bascule, balançoire)
- -Achat d'extincteurs cadre du remplacement décénal.
- Achat du barnum de la CCVimeu 2200 €
- Achat de 4 caméras de vidéosurveillance estimé à 20000 € (5000 € l'unité)
- Achat de panneaux de signalisation (zone 30 rue des écoles) 1550 €.

Tous les projets ne seront pas réalisés en une année, mais peut être sur deux et un emprunt pourrait être engagé pour engager certains projets coûteux.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire ces investissements 2021 au budget 2021 et l'autorise à faire ces dépenses.

## **3°) Affectation du résultat 2020 :**

Le Conseil décide d'affecter la somme de 95879.80 € pris sur l'excédent de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement 2020. Il sera inscrit au compte 1068 et en 001 déficit d'investissement.

Le résultat de clôture d'un montant de 341835.89 € sera inscrit en 002 dans le budget primitif 2021

#### **4°) Taux imposition 2021 :**

Monsieur le premier adjoint, Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'augmentation des taxes. Il indique qu'il souhaite ne pas les augmenter en 2021. La réforme des taxes locales fait que la part de la taxe départementale sur la taxe foncière bâtie vient s'ajouter à la taxe communale pour compenser la disparition de la taxe d'habitation. Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité (14 votes pour) pour maintenir les taux de 2020 en 2021. Ils sont donc :

- Taxe Foncière bâti : 20.85 % pour le taux communal et 25.54 % pour le taux départemental soit un taux de 46.39 % pour un produit attendu de 155175 €
- Taxe foncière non bâti : 40.72 % pour un produit attendu de 32861 €
- CFE : 12.92 % pour un produit attendu de 2842 €

Le produit attendu provenant des taxes est donc de 190878 €.

#### **5°) Vote du Budget primitif 2021:**

Le budget prévisionnel pour l'année 2021 est examiné article par article et voté par chapitre. Il s'établit comme suit :

##### *Budget primitif 2021*

Fonctionnement :

Dépenses : 550762.10 €

Recettes : 711621 €

Investissement :

Dépenses : 313944.10 €

Recettes : 313944.10 €

Le budget de la commune est voté à l'unanimité.

Le déficit antérieur de 95879.80 € sera reporté en section dépenses d'investissement (compte 001) et le résultat de fonctionnement de 341835.89 € reporté en section recettes de fonctionnement (compte 002).

#### **6°) Elections régionales et départementales 2021: organisation du bureau et des tours de présence:**

Monsieur le Premier Adjoint indique que les élections départementales et régionales auront lieu le dimanche 20 juin 2021 et éventuellement le dimanche 27 juin 2021 de 8h à 18h afin de renouveler les conseils départementaux et régionaux. Il faudra prévoir deux bureaux distincts au sein de la salle polyvalente. De plus, il faudra suffisamment de monde pour tenir les bureaux selon le protocole sanitaire strict mis en place. Les modalités d'organisation devraient nous parvenir prochainement mais il sera demandé certainement aux accesseurs tenant les bureaux de vote d'être vaccinés ou d'être testés 48 heures avant le scrutin.

N'ayant pas toutes les informations nécessaires, il est décidé de se revoir courant mai pour procéder à l'établissement du tableau des permanences des élus au bureau de vote.

## **7°) Tirage au sort des jurés d'assises 2021:**

Monsieur le Président indique qu'il faut pour l'année 2021, tirer trois noms sur la liste électorale. Ces personnes pourront à l'occasion être elles-mêmes tirées au sort comme jurés d'assises.

Après tirage au sort, les noms des membres désignés sont : Monsieur Claude LERMECHIN, Madame Agnès MILLOT et Madame Stéphanie MILLOT. Ces trois personnes recevront un courrier les avertissant qu'elles ont été tirées au sort pour siéger éventuellement à la Cour d'assises comme juré.

## **8°) Cérémonie du 8 mai**

Monsieur le Président indique au Conseil que la cérémonie du 8 Mai se déroulera certainement comme l'an dernier à minima. Les instructions ministérielles d'organisation de la cérémonie du 8 mai n'étant pas encore parvenues, un courrier d'invitation sera envoyé dès que possible avec le déroulement de la cérémonie.

## **9°) Divers:**

### **-Subvention COVID JSML Foot:**

- Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint indique le Président du Club de football de la JSML, Monsieur Franck SEIGNEUR a interpellé Monsieur le Maire afin d'obtenir comme les autres associations de Miannay la subvention exceptionnelle de 50% (la moitié de la subvention annuelle) votée dans le cadre de la crise sanitaire. Monsieur le Maire a demandé que cette question soit posée au Conseil mais aucune raison ne s'y oppose. Monsieur le Premier Adjoint demande donc au Conseil de se prononcer.  
Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve cette proposition de subvention exceptionnelle pour la JSML de 750 €.

### **Questions des Conseillers :**

- Monsieur David DUMENIEL indique qu'une personne a failli être attaquée aux apports volontaires par les chiens de Monsieur Michel Chevutschi qui se promenaient seul. La personne concernée est remontée en voiture et est repartie. Monsieur Duméniel demande d'en informer le propriétaire des chiens.
- Monsieur Sébastien GUIDEZ demande à ce que les travaux près de chez lui devant le pont de la rivière rue des Ecoles sur le trottoir soient terminés rapidement. Un rappel sera fait auprès de BTTP pour finir ses travaux dans les plus brefs délais.
- Monsieur Christophe SECACHE demande à ce que le Conseil réfléchisse de nouveau à mettre en place une signalétique pour indiquer les lieux principaux (commerces, administrations, etc...)

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 19 heures 50**